

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2015

Le vingt-et-un décembre deux mil quinze, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, Maire, pour la tenue d'une réunion à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire à chaque membre du conseil municipal.

Présents : Mmes BERDAH-FEUILLARD, BERRON, FORTINON, GUERSTEIN, LLADO, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, CABALLERO, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoirs : Mme ALBERTIN-LEGUAY à Mme BERDAH-FEUILLARD, Mme LENOIR à M. BLOT, Mme PETTENO à M. MATEILLE, Mme RONFLETTE à Mme NICHILLO, M. PERNIN à M. MOREL.

Absents excusés : Mme DÉJOUA.

Secrétaire de séance : Mme BERRON.

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 23, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame BERRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la Secrétaire générale, Viviane VOLPILHAC, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune remarque et étant adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire donne la parole à M. BLOT, adjoint chargé des sports et des associations, qui expose qu'il y a eu 8 candidats pour le city stade, et 2 pour la création d'un 3^{ème} court de tennis.

En ce qui concerne le court, c'est la société Tennis Becker qui a obtenu le marché. Mais le coût avait été sous-estimé et il est nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Article	Opération	Nature	Augmentation	Diminution
2128	242	Aménagement de terrain	9 450,00	
020	OPFI	Dépenses imprévues		9 450,00
		TOTAL	9 450,00	9 450,00

VOTE : POUR à l'unanimité

2 – CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2015 - 2018

Monsieur le Maire rappelle le contrat enfance-jeunesse (CEJ), qui a été signé avec la caisse d'allocations familiales (CAF), la mutualité sociale agricole (MSA) et la CDC de Podensac en 2011, pour 3 ans. Il rappelle les conventions d'objectifs et de financement, notamment les subventions accordées à la commune.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce CEJ, de 2015 à 2018, et de l'autoriser à signer ce contrat avec la CAF, la MSA et la CDC de Podensac, ainsi que toutes les pièces afférentes.

VOTE : POUR à l'unanimité

3 – FESTIVAL 2016 – NOUVEAU PROGRAMMATEUR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NICHILLO, conseillère municipale déléguée à la culture, qui rappelle que le festival annuel aura lieu en juin 2016. Mais, pour assurer le bon déroulement de ces journées estivales, il est nécessaire d'avoir un programmateur qui assure et coordonne la planification des animations avant et pendant le festival.

Madame NICHILLO propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec un programmateur afin d'assurer la réalisation du festival 2016 dans les meilleures conditions.

VOTE : POUR à l'unanimité

4 – APPLICATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AUX AGENTS CONTRACTUEL


La nouvelle réglementation a définitivement substitué l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2015. Mais rien n'est prévu pour les non titulaires.

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'entretien professionnel aux agents contractuels de la collectivité, employés dans les conditions suivantes :


- Emploi sur un poste permanent
- Justifier d'une ancienneté d'au moins six mois.

VOTE : POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

 Monsieur ROUMAZEILLES informe qu'il a été démarché pour des calendriers gratuits, payés par de la publicité.

Il y aura débat en commission information puis, éventuellement, délibération du conseil municipal pour statuer définitivement.


 Monsieur ROUMAZEILLES souhaiterait que les nouveaux habitants soient officiellement reçus tous les ans.

Monsieur le Maire propose de le faire au moment des vœux.

Monsieur ROUMAZEILLES pense qu'il vaudrait mieux différencier ces 2 manifestations.

Monsieur MOREL propose la date du forum des associations.

Monsieur le Maire décide de fixer cette date au prochain conseil.


 Monsieur MOREL demande où en est le dossier de la dame qui avait fait une chute sur la Place Gambetta, en raison d'une tige qui dépassait du sol. Il précise que la dame a parlé avec Monsieur PERNIN.


Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été tenu informé de cette démarche. Si Monsieur PERNIN le souhaite, il peut saisir Monsieur le Maire afin que cette délibération soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

 Monsieur LEGRAND, comme Monsieur ROUMAZEILLES, est capable d'intervenir sur le panneau lumineux.

D'autre part, en ce qui concerne le plan vigipirate, la commune répond parfaitement à la réglementation : barrières remises chaque jour, filtrage strict aux deux écoles, exercices incendie et confinement réalisés régulièrement. De plus, Monsieur le Préfet a précisé que tout habitant est apte à signaler un comportement suspect, soit auprès de la gendarmerie, soit auprès de la mairie.

Pour finir, le SDEEG a présenté son budget lors d'une assemblée générale. Cette collectivité bénéficie d'un très gros budget et de personnels très compétents.

 Monsieur MOREL indique que le pitbull continue à se promener le soir au Parc Chavat. Monsieur le Maire va assurer le suivi de ce dossier.

 Monsieur TOMAS annonce que le spectacle de fin d'année était de grande qualité, il adresse ses félicitations pour cela à Madame DÉJOUA.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 15